L’inscription à la FEMA est requise pour les dommages causés par la tempête hivernale, même si vous vous êtes inscrit auparavant

Release Date: Mars 11, 2021

BATON ROUGE, Louisiane – Même si vous vous êtes inscrit à l'aide fédérale parce que vous avez subi des dommages causés par un ouragan l'année dernière, vous devez vous réinscrire pour obtenir de l'aide si vous avez subi des dommages causés par les tempêtes hivernales de février du 11 au 19 février. Le fait d'avoir reçu une aide en cas de catastrophe après une catastrophe déclarée par le gouvernement fédéral ne vous empêche pas de vous inscrire à l'aide en cas de catastrophe nouvellement déclarée si vous êtes admissible.

Les aurvivants à Avoyelles, Bienville, Bossier, Caddo, Calcasieu, Catahoula, Claiborne, Concordia, DeSoto, East Baton Rouge, Franklin, Grant, LaSalle, Madison, Natchitoches, Ouachita, Rapides, Red River, Richland, Sabine, Webster, West Carroll, et les paroisses de Winn peuvent être éligibles aux subventions de FEMA pour aider à leur récupération, y compris les dommages non assurés et sous-assurés et les pertes encourues. L'aide peut également inclure une aide à la location, la réparation ou le remplacement de la maison et d'autres besoins liés à une catastrophe tels que la garde d'enfants, les frais médicaux et dentaires.

Si vous avez une police d’assurance habitation ou contre les inondations, déposez votre demande d’assurance immédiatement avant de demander une assistance en cas de catastrophe. Plus vous la déposez rapidement, plus votre récupération peut commencer rapidement.

Pour vous inscrire à l'assistance après les pertes causées par les tempêtes hivernales, visitez DisasterAssistance.gov, téléchargez l'application FEMA ou appelez la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362 (ATS : 800-462-7585).

Ceux qui utilisent un service de relais tel qu'un visiophone, InnoCaption ou CapTel doivent alerter FEMA du numéro spécifique attribué à ce service.

Pour les dernières informations sur les tempêtes hivernales en Louisiane, visitez www.fema.gov/disaster/4590. Suivez le compte Twitter de la région FEMA 6 sur twitter.com/FEMARegion6.